Noël au Chevain

COMMUNAUTE URBAINE D'ALENÇON

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N°2014-09

PUBLIÉ LE 15 JANVIER 2015

SOMMAIRE

ARRÊTÉS

DAUDD/ARCUA2014-19	**URBANISME** – Création d'un lotissement N° LT 61 234 07 A0002 M1 sur la commune de Lonrai
DAUDD/ARCUA2014-22	**URBANISME –** Mise à jour du plan d'occupation des sols sur la commune d'Alençon
DAUDD/ARCUA2014-23	**URBANISME -** Mise à jour du plan local d'urbanisme sur la commune de Valframbert
DAUDD/ARCUA2014-24	**URBANISME -** Mise à jour du plan d'occupation des sols sur la commune de Cerisé
SA/ARCUA2014-56	**ASSEMBLÉES -** Commission Intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées - Composition - Désignation du représentant du Président - Monsieur Jacques ESNAULT - 4ème Vice-Président
SA/ARCUA2014-57	**ASSEMBLÉES -** Délégation complémentaire d'une partie des fonctions du Président à Monsieur Jacques Esnault - Vice-Président

DÉCISIONS

DFB/DECCUA2014-12	**FINANCES** – Emprunts – Emprunt de 140 000 Euros à la Banque Postale
DFB/DECCUA2014-13	**FINANCES** – Emprunts – Budget Assainissement – Emprunt de 235 000 Euros à la Banque Postale

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DU 18 DÉCEMBRE 2014

N°	OBJET
20141218-001	**FINANCES** Communauté Urbaine d'Alençon - Admission en non-valeur
20141218-002	**FINANCES** Budget Eau - Admission en non valeur
20141218-003	**FINANCES** Budget Assainissement - Admission en non valeur
20141218-004	**FINANCES** Convention avec l'Association pour la Promotion et la Gestion du Site Universitaire (APGSU) - Année 2014
20141218-005	**FINANCES** Budget CUA - Exercice 2014 - Décision modificative n° 3
20141218-006	**FINANCES** Budget Eau - Exercice 2014 - Décision modificative n° 3
20141218-007	**FINANCES** Budget Assainissement - Exercice 2014 - Décision modificative n° 3
20141218-008	**FINANCES** Communauté Urbaine - Budget primitif 2015
20141218-009	**FINANCES** Vote des taux d'imposition 2015
20141218-010	**FINANCES** Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) - Fixation des taux - Année 2015

20141218-011	**FINANCES** Eau - Budget primitif 2015
20141218-012	**FINANCES** Assainissement - Budget primitif 2015
20141218-013	**FINANCES** Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) - Budget primitif 2015
20141218-014	**FINANCES** Transports urbains - Budget primitif 2015
20141218-015	**FINANCES** Zones d'activités - Budget primitif 2015
20141218-016	**FINANCES** Commune de Chenay - Attribution de compensation provisoire au titre de 2014
20141218-017	**FINANCES** Dépenses d'investissements 2015 - Fonds de concours de la Ville à la Communauté Urbaine
20141218-018	**FINANCES** Subventions 2015 aux associations
20141218-019	**FINANCES** Compétences transférées - Subventions 2015 aux associations
20141218-020	**MARCHES PUBLICS** Prestations de dématérialisation de la commande publique - Autorisation donnée à Monsieur le Président pour signer une convention de groupement de commande avec la Ville d'Alençon et pour signer l'avenant n°1 au marché n°2010/30C
20141218-021	**URBANISME** Renouvellement de l'adhésion au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) de la Sarthe
20141218-022	**URBANISME** Approbation du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT)
20141218-023	**GESTION IMMOBILIERE** Adhésion de la Communauté Urbaine à l'Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL) de l'Orne
20141218-024	**GESTION IMMOBILIERE** Cession de la rue de l'Elan au Département de l'Orne
20141218-025	**GESTION IMMOBILIERE** Vente aux enchères de bâtiments agricoles à démonter et de mobilier
20141218-026	**DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE** Convention publique d'aménagement du Site Moulinex avec la Société d'Economie Mixte d'Aménagement (SHEMA) - Compte-rendu d'activité 2013
20141218-027	**DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE** Convention publique d'aménagement du pôle d'activités d'Ecouves avec la Société d'Economie Mixte d'Aménagement (SHEMA) - Compte-rendu d'activité 2013
20141218-028	**DEVELOPPEMENT DURABLE** Approbation du Bilan Carbone, de la stratégie de transition énergétique et des orientations du Plan Climat Énergie Territorial (PCET) de la Communauté Urbaine d'Alençon
20141218-029	**DEVELOPPEMENT DURABLE** Candidature de la Communauté Urbaine d'Alençon à l'appel à manifestation d'intérêt de l'ADEME et de la Région Basse-Normandie "Territoires en Transition Energétique en Basse-Normandie"
20141218-030	**DEVELOPPEMENT DURABLE** Candidature de la Communauté Urbaine d'Alençon à l'appel à projets national "Territoires à énergie positive pour la croissance verte"
20141218-031	**DEVELOPPEMENT DURABLE** Engagement de la Communauté Urbaine d'Alençon pour l'élaboration d'un deuxième Agenda 21 en commun avec la Ville d'Alençon

20141218-032	**ANRU** Sortie de convention ANRU - Autorisation donnée à Monsieur le Président pour signer l'avenant n° 4
20141218-033	**GENS DU VOYAGE** Règlement intérieur et tarifs 2015 des aires d'accueil des Gens du Voyage
20141218-034	**AFFAIRES CULTURELLES** Création d'un Office de Tourisme sous forme d'Etablissement Public Industriel et Commercial (EPIC)
20141218-035	**MUSEE** Mandat pour des réservations de groupes par Loisirs Accueil Orne
20141218-036	**CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT DEPARTEMENTAL** Mise en place d'ateliers musique et handicap avec le Centre d'Education Spécialisée pour Déficients Auditifs (CESDA) La Providence
20141218-037	**SPORTS ET CAMPINGS** Délégation de Service Public pour l'exploitation des piscines et de la patinoire - Autorisation donnée à Monsieur le Président pour signer l'avenant n°2
20141218-038	**DECHETS MENAGERS** Marchés n° 2010/90C - 2010/91C - 2010/92C concernant la gestion des déchets ménagers - Autorisation donnée à Monsieur le Président pour signer les avenants relatifs à la reprise en gestion de Ciral, Longuenoë, Saint-Didier-sous-Ecouves et Saint-Ellier-les-Bois
20141218-039	**DECHETS MENAGERS** Programme Local de Prévention des déchets ménagers et assimilés - Demande de subvention pour l'achat de composteurs collectifs
20141218-040	**DECHETS MENAGERS** Programme Local de Prévention des déchets - Enquête d'opinion sur le tri et la prévention des déchets sur le territoire historique de la Communauté Urbaine d'Alençon - Autorisation donnée à Monsieur le Président pour signer le marché
20141218-041	**DECHETS MENAGERS** Candidature de la Communauté Urbaine d'Alençon à l'appel à projet "Zéro gaspillage Zéro déchet"
20141218-042	**ECLAIRAGE PUBLIC** Convention de co-maîtrise d'ouvrage pour l'éclairage public.
20141218-043	**TRANSPORTS URBAINS** Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en place d'une nouvelle Délégation de Service Public pour l'exploitation du réseau de transports urbains et la réalisation d'un schéma directeur d'accessibilité - Autorisation donnée à Monsieur le Président pour signer les marchés
20141218-044	**TRANSPORTS URBAINS** Convention tarifaire LIBER'TER "PLUS" - Autorisation donnée à Monsieur le Président pour signer l'avenant n°3
20141218-045	**RESEAUX - EAU ET ASSAINISSEMENT** Tarifs eau et assainissement au 1er janvier 2015
20141218-046	**BATIMENTS** Cession des droits d'auteur du Parc des expositions Anova
20141218-047	**PERSONNEL** Modification du tableau des effectifs
20141218-048	**TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION** Création d'un portail économique dédié au territoire de la Communauté Urbaine dans le cadre de la Zone Numérique Multiservices

ARRÊTÉS

DAUDD/ARCUA2014-19

URBANISME

CRÉATION D'UN LOTISSEMENT N° LT 61 234 07 A0002 M1 SUR LA COMMUNE DE LONRAI

ARRÊTE

ARTICLE 1er - Est approuvé le projet annexé au présent arrêté

Le règlement du lotissement approuvé par arrêté communautaire du 14.12.2007 est modifié comme suit:

Article 4 : Le muret situé en façade des lots ne pourra excéder la hauteur du portail. Le muret pourra être surmonté d'un grillage ou d'une barrière sans que la hauteur totale soit supérieure à celle du portail.
Le recul imposé pour permettre le stationnement libre des véhicules (article 5 du règlement du lotissement) n'est plus obligatoire conformément à l'avenant joint au règlement.

ARTICLE 2 - Toutes les autres dispositions de l'arrêté d'aménager qui ne sont pas modifiées par le présent arrêté demeurent valables.

ARTICLE 3 - Le présent arrêté est transmis au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.424.7 du code l'urbanisme.

Un exemplaire sera publié, par voie d'affichage, à la mairie de **LONRAI** et à la Mairie d'**ALENÇON**, siège de la Communauté Urbaine, pendant une durée de DEUX MOIS à compter du jour de délivrance.

Un exemplaire de l'arrêté et des documents annexés resteront déposés en mairie de **LONRAI** et en mairie d'**ALENÇON** siège de la Communauté Urbaine, pour y être mis à la disposition du public.

ARTICLE 4 - Cet arrêté sera notifié au pétitionnaire et sera exécutoire pour ce dernier à compter de sa réception.

Mention de celui-ci sera affiché sur le terrain, par les soins du bénéficiaire de l'autorisation, pendant la durée du chantier.

ARTICLE 5 - Le Directeur Général de la Communauté Urbaine est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Reçu en Préfecture le : 7/08/2014

DAUDD/ARCUA2014-22

URBANISME

MISE A JOUR DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS SUR LA COMMUNE D'ALENÇON

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Le Plan d'Occupation des Sols de la Commune d'ALENÇON est mis à jour à la date du présent arrêté.

A cet effet,

- a été annexé au plan d'occupation des sols l'arrêté préfectoral du 8 octobre 2014 portant approbation de la révision du Plan d'Exposition au Bruit de l'aérodrome d'Alençon-Valframbert, ainsi que le rapport de présentation et la carte à l'échelle du 25000.

ARTICLE 2 : Ces documents sont tenus à la disposition du public, à l'Hôtel de Ville d'ALENÇON, siège de la Communauté Urbaine d'Alençon, ainsi qu'à la Préfecture de l'Orne, aux jours et heures habituels d'ouverture.

ARTICLE 3 : Copie de cet arrêté sera affichée pendant un mois à l'Hôtel de ville d'Alençon, siège de la Communauté Urbaine d'Alençon, et de la ville d'Alençon.

ARTICLE 4 : Conformément à l'article 7 de l'arrêté préfectoral du 8 octobre 2014, un avis de la mise à disposition des lieux où l'arrêté peut être consulté sera publié dans deux journaux du département.

ARTICLE 5 : Un exemplaire du présent arrêté est transmis à :
- Monsieur le Préfet de l'Orne
- Monsieur le Directeur Départemental des territoires de l'Orne.

ARTICLE 5 : Le Directeur Général de la Communauté Urbaine d'Alençon est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Reçu en Préfecture le : 03/12/2014

DAUDD/ARCUA2014-23

URBANISME

MISE A JOUR DU PLAN LOCAL D'URBANISME SUR LA COMMUNE DE VALFRAMBERT

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Le Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Valframbert est mis à jour à la date du présent arrêté.

A cet effet,

- a été annexé au Plan Local d'Urbanisme l'arrêté préfectoral du 8 octobre 2014 portant approbation de la révision du Plan d'Exposition au Bruit de l'aérodrome d'Alençon-Valframbert, ainsi que le rapport de présentation et la carte à l'échelle du 25000.

ARTICLE 2 : Ces documents sont tenus à la disposition du public, à l'Hôtel de Ville d'ALENÇON, siège de la Communauté Urbaine d'Alençon, à la mairie de Valframbert, ainsi qu'à la Préfecture de l'Orne, aux jours et heures habituels d'ouverture.

ARTICLE 3 : Copie de cet arrêté sera affichée pendant un mois à l'Hôtel de ville d'Alençon, siège de la Communauté Urbaine d'Alençon, et à la mairie de Valframbert.

ARTICLE 4 : Conformément à l'article 7 de l'arrêté préfectoral du 8 octobre 2014, un avis de la mise à disposition des lieux où l'arrêté peut être consulté sera publié dans deux journaux du département.

ARTICLE 5 : Un exemplaire du présent arrêté est transmis à :
- Monsieur le Préfet de l'Orne
- Monsieur le Directeur Départemental des territoires de l'Orne.

ARTICLE 5 : Le Directeur Général de la Communauté Urbaine d'Alençon est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Reçu en Préfecture le : 03/12/2014

DAUDD/ARCUA2014-24

URBANISME

MISE A JOUR DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS SUR LA COMMUNE DE CERISÉ

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Le Plan d'Occupation des Sols de la Commune de Cerisé est mis à jour à la date du présent arrêté.

A cet effet,

- a été annexé au plan d'occupation des sols l'arrêté préfectoral du 8 octobre 2014 portant approbation de la révision du Plan d'Exposition au Bruit de l'aérodrome d'Alençon-Valframbert, ainsi que le rapport de présentation et la carte à l'échelle du 25000.

ARTICLE 2 : Ces documents sont tenus à la disposition du public, à l'Hôtel de Ville d'ALENÇON, siège de la Communauté Urbaine d'Alençon, à la mairie de Cerisé, ainsi qu'à la Préfecture de l'Orne, aux jours et heures habituels d'ouverture.

ARTICLE 3 : Copie de cet arrêté sera affichée pendant un mois à l'Hôtel de ville d'Alençon, siège de la Communauté Urbaine d'Alençon, et à la mairie de Cerisé.

ARTICLE 4 : Conformément à l'article 7 de l'arrêté préfectoral du 8 octobre 2014, un avis de la mise à disposition des lieux où l'arrêté peut être consulté sera publié dans deux journaux du département.

ARTICLE 5 : Un exemplaire du présent arrêté est transmis à :
- Monsieur le Préfet de l'Orne
- Monsieur le Directeur Départemental des territoires de l'Orne.

ARTICLE 5 : Le Directeur Général de la Communauté Urbaine d'Alençon est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Reçu en Préfecture le : 3/12/2014

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE ORNE COMMUNAUTÉ URBAINE D'ALENÇON

ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT

Direction Générale
Service des Assemblées

Nbr/
SA/ARCUA2014-56

REPRESENTATION

Commission Intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées – Composition - Désignation du représentant du Président – M. Jacques ESNAULT – 4ème Vice-Président

LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE D'ALENÇON,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5211-2, L.5211-9, L.2122-18, L.2122-20, L.2122-25 et L.2143-3,

VU la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 relative à l'égalité des chances, à la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,

VU les délibérations n° DBCUA20140041 et DBCUA20140043 du Conseil de Communauté du 17 avril 2014 par lesquelles le Conseil de Communauté a procédé à l'élection du Président et des Vice-Présidents,

VU la délibération du Conseil de Communauté en date du 18 décembre 2008 portant création d'une Commission Intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées,

VU la délibération du Conseil de Communauté en date du 16 octobre 2014 portant nouvelle composition de la Commission Intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées, suite aux élections municipales de mars 2014,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de fixer la liste des membres composant ladite Commission par arrêté,

CONSIDERANT que pour le bon fonctionnement de la Collectivité, il convient de désigner un représentant du Président pour présider ladite Commission,

ARRÊTE

Article 1er : La Commission Intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées est composée comme suit :

✓ ***Elus – représentants de la CUA*** :

- **M. Francis AIVAR**, Vice-Président délégué aux transports urbains, Maire de Valframbert,
- **M. Jacques ESNAULT**, Vice-Président délégué aux travaux, Maire de Condé-sur-Sarthe,
- **Mme Mireille CHEVALLIER**, Conseillère Communautaire, déléguée aux gens du voyage, Maire d'Hesloup,
- **Mme Catherine DESMOTS**, Vice-Présidente, déléguée à la petite enfance et à la politique éducative, Conseillère Municipale de la Ville d'Alençon,
- **M. Pierre LECIRE**, Conseiller Communautaire, Conseiller délégué à la démocratie participative de la Ville d'Alençon,
- **M. Ahamada DIBO**, Vice-Président délégué à la planification et aménagement urbanisme et développement durable, Maire-Adjoint de la Ville d'Alençon.

✓ ***Collège des personnalités qualifiées*** :

- Madame la responsable du Bureau Architecture,
- Monsieur le Directeur du Département Patrimoine Public de la CUA et de la Ville d'Alençon,
- Monsieur le responsable de la Direction Bâtiments de la CUA et de la Ville d'Alençon,
- Monsieur le responsable du service Voirie de la CUA et de la Ville d'Alençon,
- Madame la Directrice du CCAS de la Ville d'Alençon,
- Monsieur le responsable du service des Sports de la CUA et de la Ville d'Alençon,
- Madame la responsable de la Vie Scolaire de la CUA et de la Ville d'Alençon,
- Monsieur le Directeur de la société de transports KÉOLIS à Alençon,
- Monsieur le responsable de l'accessibilité à la Direction Départementale des Territoires de l'Orne,

- Monsieur le Président d'Orne Habitat ou son représentant,
- Monsieur le Président de la SAGIM ou son représentant,
- Monsieur le représentant de la FNAIM.

✓ ***Collège des représentants des personnes handicapées*** :

- un membre de l'association SAAAIS La Providence,
- un membre de l'Association Familiale Laïque : Solidarité familiale et handicaps,
- un membre de l'ADAPEI,
- un membre de l'Association Tutélaire des Majeurs Protégés de l'Orne,
- un membre de l'Association des Paralysés de France.

Article 2 : **Monsieur Jacques ESNAULT, 4ème Vice-Président,** est désigné en qualité de représentant du Président de la Communauté Urbaine d'Alençon pour présider la Commission Intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées.

Article 3 : Les nominations qui précèdent sont valables pour la durée du mandat, sauf si les intéressés cessent de remplir les fonctions qui ont motivé leur désignation.

Article 4 : Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la Communauté Urbaine d'Alençon et copie en sera adressée à Monsieur le Préfet de l'Orne, ainsi qu'aux intéressés.

Article 5 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté dont copie sera remise aux l'intéressés.

Fait à Alençon, le 12 DEC 2014

Reçu en Préfecture le :

Le Président de la Communauté Urbaine,

Affiché le :

Communauté Urbaine Alençon

Joaquim PUEYO
Député-Maire d'Alençon

REÇU A LA PREFECTURE DE L'ORNE LE : 15 DEC. 2014

REPUBLIQUE FRANÇAISE - ORNE - COMMUNAUTE URBAINE D'ALENÇON

ARRÊTÉ DU PRESIDENT

Département des Ressources Internes et Moyens
Direction de la Réglementation
Service des Assemblées

SA/ARCUA2014-57

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTES

COMMUNAUTE URBAINE D'ALENÇON

Délégation complémentaire d'une partie des fonctions du Président à Monsieur Jacques ESNAULT – Vice-Président

LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE D'ALENÇON,

VU l'article L.5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU les délibérations n° DBCUA20140041 et DBCUA20140043 du Conseil de Communauté du 17 avril 2014 par lesquelles le Conseil de Communauté a procédé à l'élection du Président et des Vice-Présidents,
VU la délibération du 30 avril 2014 par laquelle le Conseil de Communauté a délégué au Président pour la durée de son mandat certaines des attributions figurant à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU l'arrêté SA/ARCUA2014-04 du 18 avril 2014 attribuant à **Monsieur Jacques ESNAULT, 4ème Vice-président**, la délégation « Travaux, Parc automobile, Demandes d'autorisation préalable pour les travaux de voirie (immeuble) situés dans le périmètre des monuments historiques, demandes d'autorisation préalable pour les bâtiments et permis de construire intéressant la Communauté Urbaine »,
CONSIDERANT que pour le bon fonctionnement de la Collectivité, il convient de compléter la délégation donnée à **Monsieur Jacques ESNAULT,**

ARRÊTE

Article 1er – Pour compléter la délégation attribuée le 18 avril 2014 est accordée, sous la surveillance et la responsabilité du Président de la Communauté Urbaine d'Alençon l'instruction, le règlement administratif et la signature de tous actes, arrêtés et décisions y compris les marchés publics (passation, attribution, signature, suivi d'exécution et tous documents utiles à la réalisation des missions) intéressant la Communauté Urbaine à **Monsieur Jacques ESNAULT – 4ème Vice-Président** :

ATTRIBUTION COMPLÉMENTAIRE	SIGNATURE
Entretien et maintenance du patrimoine communautaire	

Article 2 – Sont délégués sous la surveillance et la responsabilité du Président, en cas d'absence ou d'empêchement du Vice-Président susmentionné, selon les mêmes termes, à :

- **Monsieur Francis AIVAR**- (Vice-Président) – en priorité

ATTRIBUTION COMPLÉMENTAIRE	SIGNATURE
Entretien et maintenance du patrimoine communautaire	

- **Monsieur Alain LENORMAND**- (Vice-Président) – en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Francis AIVAR

ATTRIBUTION COMPLÉMENTAIRE	SIGNATURE
Entretien et maintenance du patrimoine communautaire	

Article 3 – Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la Communauté urbaine d'Alençon et copie en sera adressée à Monsieur le Préfet ainsi qu'aux intéressés.

Article 4 – Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera remise à l'intéressé.

Fait à Alençon, le 12 JAN. 2015

Reçu en Préfecture le :

Affiché le :

Le Président de la Communauté urbaine,

Joaquim PUEYO
Député-Maire d'Alençon

Communauté Urbaine Alencon

REÇU A LA PREFECTURE
DE L'ORNE LE :
12 JAN. 2015

DÉCISIONS

DFB/DECCUA2014-12

FINANCES

EMPRUNTS – EMPRUNT DE 140 000 EUROS À LA BANQUE POSTALE

DÉCIDE

Article 1er : Principales caractéristiques du contrat de prêt

Score Gissler :	1A
Montant du contrat de prêt :	140 000 €
Durée du contrat de prêt :	12 ans
Objet du contrat de prêt :	Financement des investissements
Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/01/2027 Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds	
Montant :	140 000 €
Versement des fonds :	à la demande de l'emprunteur jusqu'au 12/12/2014 avec versement automatique à cette date
Taux d'intérêt annuel :	Taux fixe de 1.84%
Base de calcul des intérêts :	mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours
Echéances d'amortissement et d'intérêts :	périodicité trimestrielle
Mode d'amortissement :	constant
Remboursement anticipé :	autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle
Commission d'engagement :	500 €

Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire
Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec La Banque Postale et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat de prêt et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

Article 3 : La présente décision sera inscrite au registre des actes de la Communauté Urbaine d'Alençon et copie en sera adressée à Monsieur le Préfet.

Reçue en Préfecture le : 24/11/2014

DFB/DECCUA2014-13

FINANCES

EMPRUNTS – BUDGET ASSAINISSEMENT – EMPRUNT DE 235 000 EUROS À LA BANQUE POSTALE

DÉCIDE

Article 1er : Principales caractéristiques du contrat de prêt

Score Gissler :	1A
Montant du contrat de prêt :	235 000 €
Durée du contrat de prêt :	15 ans
Objet du contrat de prêt :	Financement des investissements
Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/01/2030 Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds	
Montant :	235 000 €
Versement des fonds :	à la demande de l'emprunteur jusqu'au 22/12/2014 avec versement automatique à cette date
Taux d'intérêt annuel :	Taux fixe de 2.07%
Base de calcul des intérêts :	mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours
Echéances d'amortissement et d'intérêts :	périodicité trimestrielle
Mode d'amortissement :	constant
Remboursement anticipé :	autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle
Commission d'engagement :	500 €

Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire
Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec La Banque Postale et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat de prêt et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

Article 3 : La présente décision sera inscrite au registre des actes de la Communauté Urbaine d'Alençon et copie en sera adressée à Monsieur le Préfet.

Reçue en Préfecture le : 24/11/2014

DÉLIBÉRATIONS

N° 20141218-001

FINANCES

COMMUNAUTE URBAINE D'ALENÇON – ADMISSION EN NON-VALEUR

Vu l'avis favorable de la Commission n°1 « Finances », réunie le 02 décembre 2014,

Vu l'avis favorable du Bureau de Communauté, réuni le 4 décembre 2014,

le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➢ **ADMET EN NON-VALEUR** les créances irrécouvrables d'un montant total de 7 073,58 € selon les 2 états tels que présentés et qui concernent les services suivants :

Repas à domicile	2 265,07 €
Crèches	423,65 €
CRD	89,90 €
Médiathèque/Musée	236,49 €
Camping	475,34 €
Jugement du tribunal suite dégradations	400,00 €
Exposants Ornexpo 2012	765,44 €
Divers	58,58 €
S/TOTAL :	***4 714,47 €***
Location atelier rue de Verdun : Ste ECOLOC	2 359,11 €
S/TOTAL :	***2 359,11 €***
TOTAL des 2 états d'admission en non-valeur :	**7 073,58 €**

➢ **DÉCIDE** d'imputer la dépense correspondante au chapitre 65 01.1 6541 pour un montant de 4 714,47 € et au 65 01.1 6542 pour un montant de 2 359,11 €,

➢ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

Reçue en Préfecture le : 29/12/2014

N° 20141218-002

FINANCES

BUDGET EAU – ADMISSION EN NON-VALEUR

Vu l'avis favorable de la Commission n°1 « Finances », réunie le 02 décembre 2014,

Vu l'avis favorable du Bureau de Communauté, réuni le 4 décembre 2014,

le Conseil, après en avoir délibéré, des votants (Conformément aux dispositions de l'article L 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Patrick COUSIN ne prend pas part ni au débat ni au vote en son nom personnel et en qualité de mandataire) :

➢ **ADMET EN NON-VALEUR** les créances irrécouvrables au budget de l'Eau, pour un montant total de 508,63 € selon l'état tel que présenté,

Redevance eau	508,63 €
TOTAL des admissions en non-valeur	**508,63 €**

➢ **DÉCIDE** d'imputer la dépense correspondante au chapitre 65 6541 du Budget,

➢ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

Reçue en Préfecture le : 29/12/2014

N° 20141218-003

FINANCES

BUDGET ASSAINISSEMENT – ADMISSION EN NON-VALEUR

Vu l'avis favorable de la Commission n°1 « Finances », réunie le 02 décembre 2014,

Vu l'avis favorable du Bureau de Communauté, réuni le 4 décembre 2014,

le Conseil, après en avoir délibéré, des votants (Conformément aux dispositions de l'article L 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Patrick COUSIN ne prend pas part ni au débat ni au vote en son nom personnel et en qualité de mandataire) :

- **ADMET EN NON-VALEUR** les créances irrécouvrables au budget Assainissement pour un montant total de 1 411,59 € selon l'état tel que présenté,

Redevance assainissement	1 411,59 €
TOTAL des admissions en non-valeur	**1 411,59 €**

- **DÉCIDE** d'imputer la dépense correspondante au chapitre 65 6541du Budget,

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

Reçue en Préfecture le : 29/12/2014

N° 20141218-004

FINANCES

CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION POUR LA PROMOTION ET LA GESTION DU SITE UNIVERSITAIRE (APGSU) - ANNÉE 2014

Compte tenu de la demande de renouvellement présentée par l'APGSU,

Vu l'avis favorable de la Commission n°1 « Finances », réunie le 02 décembre 2014,

Vu l'avis favorable du Bureau de Communauté, réuni le 4 décembre 2014,

le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** la conclusion d'une convention annuelle avec l'Association pour la Promotion et la Gestion du Site Universitaire (APGSU) pour l'année 2014 moyennant une participation financière de la Communauté Urbaine d'Alençon à hauteur de 71 570 €,

- **DÉCIDE** d'imputer la dépense correspondante au compte 65-23-6574.7 du Budget,

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer la convention correspondante ainsi que tous documents utiles relatifs à ce dossier.

Reçue en Préfecture le : 29/12/2014

N° 20141218-005

FINANCES

BUDGET CUA - EXERCICE 2014 - DÉCISION MODIFICATIVE N° 3

Vu l'avis favorable de la Commission n°1 « Finances », réunie le 02 décembre 2014,

Vu l'avis favorable du Bureau de Communauté, réuni le 4 décembre 2014,

le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➢ **APPROUVE** la Décision Modificative n° 3 pour l'exercice 2014, telle que présentée et qui s'équilibre en recettes et en dépenses à :

Section d'investissement	505 000,00 €
Section de fonctionnement	379 695,00 €

➢ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

Reçue en Préfecture le : 29/12/2014

N° 20141218-006

FINANCES

BUDGET EAU - EXERCICE 2014 - DÉCISION MODIFICATIVE N° 3

Vu l'avis favorable de la Commission n°1 « Finances », réunie le 02 décembre 2014,

Vu l'avis favorable du Bureau de Communauté, réuni le 4 décembre 2014,

le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants (Conformément aux dispositions de l'article L 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Patrick COUSIN ne prend pas part ni au débat ni au vote en son nom personnel et en qualité de mandataire) :

➢ **APPROUVE** la décision modificative n° 3 du budget Eau pour l'exercice 2014, telle que présentée et qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

Section de Fonctionnement	1 960,00 €
Section d'investissement	1 960,00 €
Total	**3 920,00 €**

➢ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

Reçue en Préfecture le : 29/12/2014

N° 20141218-007

FINANCES

BUDGET ASSAINISSEMENT - EXERCICE 2014 - DÉCISION MODIFICATIVE N° 3

Vu l'avis favorable de la Commission n°1 « Finances », réunie le 02 décembre 2014,

Vu l'avis favorable du Bureau de Communauté, réuni le 4 décembre 2014,

le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants (Conformément aux dispositions de l'article L 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Patrick COUSIN ne prend pas part ni au débat ni au vote en son nom personnel et en qualité de mandataire) :

➢ **APPROUVE** la décision modificative n° 3 du budget Assainissement pour l'exercice 2014, telle que présentée et qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

Section de Fonctionnement	21 782,00 €
Section d'investissement	21 782,00 €
Total	**43 564,00 €**

➢ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

Reçue en Préfecture le : 29/12/2014

N° 20141218-008

FINANCES

COMMUNAUTÉ URBAINE - BUDGET PRIMITIF 2015

Les grandes orientations du Budget Primitif 2015 ont été fixées lors de la réunion du Conseil de Communauté du 20 novembre 2014.

Ainsi, le projet de Budget 2015, tel que présenté, s'équilibre en dépenses et recettes pour un montant global de 55 436 304 € qui se répartit comme suit :

Section de fonctionnement	51 956 604 €
Section d'investissement	3 479 700 €

I - FONCTIONNEMENT

Les dépenses globales de fonctionnement s'élèvent à 51 956 604 € en 2015, contre 52 376 906 € au Budget Primitif 2014, soit une diminution de 0,80 %.

Les dépenses réelles, c'est-à-dire sans les dotations aux amortissements, le virement à la section d'investissement, s'élèvent à 50 895 955 €, soit une évolution de 1,75 % par rapport à l'an passé.

① DÉPENSES 51 956 604 €

Chap	Libellé du chapitre	BP 2014	Propositions nouvelles BP 2015
011	Charges à caractère général	12 762 759 €	12 846 355 €
012	Charges de personnel	21 585 367 €	22 550 030 €
014	Atténuation de produit	10 781 514 €	10 687 403 €
65	Autres charges de gestion courante	4 167 828 €	4 148 307 €
66	Charges financières	669 330 €	637 860 €
67	Charges exceptionnelles	5 000 €	6 000 €
022	Dépenses imprévues	50 000 €	20 000 €
	Total dépenses réelles	**50 021 798 €**	**50 895 955 €**
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	1 025 000 €	900 000 €
023	Virement à la section d'investissement	1 330 108 €	160 649 €
	Total dépenses d'ordre	***2 355 108 €***	***1 060 649 €***
	TOTAL DÉPENSES	**52 376 906 €**	**51 956 604 €**

➲ CHAPITRE 011 : CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL 12 846 355 €

Ce chapitre regroupe tous les achats des fournitures et de services nécessaires au fonctionnement de l'ensemble des services de la collectivité.

La progression des dépenses sur ce chapitre s'explique en partie du fait de l'augmentation des dépenses relatives au traitement des déchets (frais de fonctionnement des déchetteries, de l'actualisation des marchés au niveau des prestations des déchets (+146 000 €, soit + 2,88%), des dépenses des fluides (prévision de +91 420 € par rapport au BP 2014).

On y trouve notamment pour les principales dépenses :

- ✓ les fournitures et les prestations concernant la gestion des déchets ménagers pour 5 216 351 €,
- ✓ le reversement aux communes du contingent d'aide sociale pour 2 099 107 €,
- ✓ les fluides (eau, gaz, électricité) pour 1 521 170 €,
- ✓ les prestations liées à la gestion et la maintenance de l'éclairage public et de la signalisation lumineuse : 713 000 €,

- ✓ prestations du portage des repas à domicile : 357 000 €,
- ✓ les taxes foncières : 293 520 €,
- ✓ le remboursement de frais aux communes : 313 300 €,
- ✓ les participations versées au titre des ALSH, centres aérés et projet éducatif local :
- ✓ 162 000 €,
- ✓ les fournitures diverses, de petit équipement, administratives, éducatives, d'animations, d'entretien s'élèvent à 147 890 €,
- ✓ les différents contrats de maintenance (informatique, chauffage, ascenseurs …) pour 172 955 €,
- ✓ les dépenses liées à la gestion événementielle du Parc Anova : 150 000 €,
- ✓ les acquisitions de livres, disques, DVD et abonnements aux magazines pour les médiathèques représentent un montant de 101 000 €,
- ✓ l'entretien des terrains : 94 200 €,
- ✓ les frais de formation : 80 000 €,
- ✓ prestations Agenda 21 Circuits courts : 75 000 €,
- ✓ les frais d'assurances s'élèvent à 116 110 €,
- ✓ gestion et entretien des aires d'accueil des gens du voyage : 94 468 €,
- ✓ les dépenses d'entretien du matériel représentent 64 000 €.

➲ CHAPITRE 012 : CHARGES DE PERSONNEL 22 550 030 €

Le montant des charges de personnel progresse de 4,42 % par rapport au BP 2014. Cette augmentation s'explique par le transfert du personnel politique de la Ville à la CUA pour 142 000 € et l'ouverture du Pôle Petite Enfance de Courteille en 2015 soit 290 000 € de charges de personnel. Ainsi, l'augmentation des charges de personnel à périmètre constant est de 2,47%. Il prend aussi en compte le remboursement des agents mis à disposition des communes pour 225 000 €, l'évolution du Glissement Vieillesse Technicité (GVT) notamment, le reclassement des catégories C et B, l'augmentation des cotisations pour l'assurance du personnel, la médecine du travail.

➲ CHAPITRE 014 : ATTENUATION DE PRODUIT 10 687 403 €

Ce chapitre concerne :

➢ Le reversement sur impôt au titre de la Garantie Individuelle de Ressources (FNGIR) s'élève à 2 654 239 € comme en 2014.

➢ L'attribution de compensation, suite à la mise en place de la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU), aux transferts de compétences et à l'intégration des nouvelles communes, pour un montant évalué à 8 016 514 € prenant en compte l'attribution de compensation pour Chenay et la diminution de l'attribution versée à la ville d'Alençon suite au transfert de la compétence Politique de la Ville.

➲ CHAPITRE 65 : AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE 4 148 307 €

Ce chapitre est essentiellement consacré :

➢ d'une part, aux subventions de fonctionnement des associations, dont le montant s'élève à 1 508 999 €,

➢ d'autre part, ce chapitre concerne également les subventions d'équilibre versées aux communes dans le cadre des conventions pour la gestion des bibliothèques et des restaurants scolaires.

Elles sont estimées à 420 700 € et se répartissent de la façon suivante :

Restaurants scolaires	
Champfleur	30 000 €
Damigny	71 000 €
Hesloup	83 000 €
Saint-Paterne	63 000 €
Radon	23 000 €
TOTAL	**270 000 €**

Bibliothèques	
Saint-Germain-du-Corbéis	89 000 €
Pacé	7 200 €
Radon	10 000 €
St Denis Sur Sarthon	20 000 €
Champfleur	12 500 €
Valframbert	12 000 €
TOTAL	**150 700 €**

Les autres dépenses concernent :

- ✓ la participation au contingent d'incendie pour 1 129 000 €,
- ✓ la participation au délégataire EQUALIA pour le fonctionnement de l'espace aquatique, de la patinoire et de la piscine Rousseau pour 591 600 €,
- ✓ la participation au délégataire SODEXO pour la fourniture des repas scolaires pour 330 000 €,
- ✓ une provision de 6 000 € pour les créances irrécouvrables.

➲ CHAPITRE 66 : CHARGES FINANCIÈRES 637 860 €

Le stock de dette s'établit à 18,33 M€ au 1er janvier 2015, contre 18,8 M€ au 1er janvier 2014.

L'annuité de la dette s'élèvera à 1,45 M€ en 2015 : les intérêts de la dette sont estimés à 0,62 M€ en 2015, et le montant du remboursement du capital de la dette en investissement est de 0,83 M€.

Le remboursement des intérêts d'emprunts aux communes au titre des emprunts pour les travaux d'éclairage public représente 13 360 €.

Une provision de 5 000 € est prévue pour les frais financiers divers.

➲ CHAPITRE 67 : CHARGES EXCEPTIONNELLES 6 000 €

Ce chapitre concerne une provision de 6 000 € pour les titres annulés sur les exercices antérieurs.

➲ CHAPITRE 022 : DÉPENSES IMPRÉVUES 20 000 €

Un montant de 20 000 € est inscrit au titre des dépenses imprévues.

➲ CHAPITRE 042 : OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS 900 000 €

Ce chapitre comprend les dotations aux amortissements, en diminution de 12% par rapport à 2014.

➲ CHAPITRE 023 : VIREMENT À LA SECTION D'INVESTISSEMENT 160 649 €

Le virement à la section d'investissement est évalué dans le cadre du Budget Primitif 2015 à un montant de 160 649 €.

L'autofinancement brut (virement + amortissements) s'élève au BP 2015 à 1 060 649 €.

② RECETTES 51 956 604 €

Chap	Libellé du chapitre	BP 2014	Propositions nouvelles BP 2015
013	Atténuation des charges	245 000 €	197 800 €
70	Produits des services, du domaine	11 361 930 €	11 342 330 €
73	Impôts et taxes	27 284 300 €	27 375 300 €
74	Dotations et participations	12 647 538 €	12 182 376 €
75	Autres produits de gestion courante	827 038 €	858 798 €
76	Produits financiers	11 100 €	0 €
	TOTAL RECETTES	**52 376 906 €**	**51 956 604 €**

➲ CHAPITRE 013 : ATTÉNUATION DES CHARGES 197 800€

Ce chapitre recense les remboursements des dépenses de personnel (recouvrement de prestations sociales …).

➲ CHAPITRE 70 : PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE 11 342 330 €

On y trouve notamment la redevance spéciale d'enlèvement des ordures ménagères (240 000 €), la redevance et droits des services (abonnements pour la Médiathèque, le Conservatoire à Rayonnement Départemental, entrées au Musée pour 158 500 €), les redevances des portages à domicile (400 000 €), les crèches et garderies (401 700 €).

Aussi, le remboursement des agents mis à disposition à la Ville pour 9 668 960 €.

La redevance de la Sodexo pour 72 000 €, les participations aux déchetteries des Communautés de Communes 98 270 €, les recettes estimées des activités du Parc Anova pour 80 000 €.

➲ CHAPITRE 73 : IMPÔTS ET TAXES 27 375 300 €

La prévision budgétaire a été bâtie sans revalorisation des bases, avec le maintien des taux d'imposition voté en 2014 et la prise en compte de leur lissage tel que acté en 2013 lors de l'intégration des nouvelles communes.

Le produit fiscal de la taxe d'habitation, des taxes foncières et de la Cotisation Foncière des Entreprises est estimé à 18 658 300 €, et celui correspondant à la mise en œuvre de la Fiscalité Professionnelle unique évalué à 4 157 000 € (produits IFER, TASCOM, CVAE).

Le produit de la taxe d'enlèvement sur les ordures ménagères est estimé à 4 500 000 €, en intégrant le lissage des taux prévu pour les communes ayant intégré la Communauté Urbaine en 2013.

➲ CHAPITRE 74 : DOTATION ET PARTICIPATIONS 12 182 376 €

- Le montant de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) est évalué à 8 402 600 € en 2015 en prenant en compte une diminution de 949 914 € par rapport au montant notifié en 2014.
- Les compensations fiscales versées par l'État sont estimées à 372 000 € en 2015.
- Le montant du Fonds de Péréquation (F.P.I.C) est évalué à 900 000 € en 2015 contre 450 000 € au BP 2014,
- Les subventions de fonctionnement pour le Musée, le Conservatoire à Rayonnement Départemental et la Médiathèque sont estimées à 167 365 € (diminution de 30% par rapport au BP 2014).
- La participation de la CAF pour le secteur de la Petite Enfance est estimée à 1 155 500 en 2015 soit 177 500 € de plus qu'en 2014 du fait de l'ouverture du Pôle Petite Enfance de Courteille.

➢ Le produit des ventes de matériaux, la participation d'Eco-Emballage et de l'Ademe et d'Eco-folio au titre du tri sélectif, le plan local prévention déchet sont estimés à 962 951 € en 2015 contre 919 951 € en 2014 (+ 43 000 €).

➢ Il est prévu des subventions du Conseil Général de l'Orne et de la Caisse d'Allocations Familiales estimées à 48 000 € pour le fonctionnement des aires des gens du voyage.

➲ CHAPITRE 75 : AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE 858 798 €

Ces recettes proviennent essentiellement des loyers des ateliers pour 546 198 €.

Les autres recettes concernent le remboursement des frais de gestion des budgets annexes et sont estimées à 187 000 €.

Le remboursement des frais de balayeuse est évalué à 70 000 €.

II - INVESTISSEMENT

① DEPENSES 3 479 700 €

Chap	Libellé du chapitre	BP 2014	Propositions nouvelles BP 2015
10	Dotations, fonds divers	200 000 €	175 000 €
	Total des Dotations	***200 000 €***	***175 000 €***
20	Immobilisations incorporelles	441 000 €	75 000 €
204	Subventions d'équipement versées	293 855 €	175 700 €
21	Immobilisations corporelles	3 113 140 €	1 786 000 €
	Total dépenses d'équipement	***3 847 995 €***	***2 036 700 €***
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 16449)	836 800 €	845 000 €
16449	Emprunts Option ligne Trésorerie	620 000 €	423 000 €
	Total dépenses financières	***1 456 800 €***	***1 268 000 €***
	TOTAL DÉPENSES	**5 504 795 €**	**3 479 700 €**

Les dépenses d'équipement s'élèvent à 2 036 700 € dont 1 500 000 € afin de pouvoir financer les investissements au titre de l'éclairage public, suite au transfert de cette compétence à la CUA. Les subventions d'équipement pour le Service Départemental Incendie et de Secours (50 000 €), le Parc Interdépartemental de Cerisé-Arçonnay (52 000 €), au Conseil Général pour le site de Monfoulon (66 000 €), la Scène Nationale (5 000 €) et le Centre Social Croix Mercier (2 700 €) soit un total de 175 700 €.

Une dépense de 175 000 € est prévue au titre du reversement de 50% de la Taxe d'Aménagement.

Les autres principales dépenses d'équipement se répartissent comme suit :

	BP 2015
Travaux de gros entretien du patrimoine bâti	**125 000 €**
Déchets	**80 000 €**
Informatisations des services (matériel, logiciels…)	**80 000 €**
Matériel, mobilier, équipement pour les activités culturelles, éducatives	**51 000 €**

② RECETTES			3 479 700 €

Chap	Libellé du chapitre	BP 2014	Propositions nouvelles BP 2015
13	Subventions d'investissement	75 000 €	400 000 €
	Total recettes d'équipement	***75 000 €***	***400 000 €***
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 180 000 €	830 000 €
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 16449)	1 218 687 €	710 051 €
16449	Emprunts – option trésorerie	620 000 €	423 000 €
27	Autres immobilisations financières	56 000 €	56 000 €
	Total recettes financières	***3 074 687 €***	***2 019 051 €***
021	Virement de la section de fonctionnement	1 330 108 €	160 649 €
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	1 025 000 €	900 000 €
	Total opérations d'ordre	***2 355 108 €***	***1 060 649 €***
	TOTAL RECETTES	**5 504 795 €**	**3 479 700 €**

Les principales recettes permettant d'assurer le financement de nos investissements 2015 sont les suivantes :

Emprunt	710 051 €
FCTVA	480 000 €
Fonds de concours de la Ville d'Alençon	400 000 €
Taxe d'Aménagement	350 000 €
Autofinancement net	215 649 €

Par ailleurs, figurent en recettes et en dépenses 423 000 € de crédits relatifs à l'utilisation d'une ligne de trésorerie.

Vu l'avis favorable de la Commission n°1 « Finances », réunie le 02 décembre 2014,

Vu l'avis favorable du Bureau de Communauté, réuni le 4 décembre 2014,

le Conseil, après en avoir délibéré, à la majorité (7 voix contre) :

➢ **ADOPTE** le Budget Primitif 2015, voté par chapitre, qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 55 436 304 € qui se répartit comme suit :

Section de fonctionnement	51 956 604 €
Section d'investissement	3 479 700 €

➢ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

Reçue en Préfecture le : 29/12/2014

N° 20141218-009

FINANCES

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2015

Vu l'avis favorable de la Commission n°1 « Finances », réunie le 02 décembre 2014,

Vu l'avis favorable du Bureau de Communauté, réuni le 4 décembre 2014,

le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➢ **FIXE** les taux d'imposition 2015 comme suit pour les communes suivantes : Alençon, Arçonnay, Cerisé, Champfleur, Chenay,Colombiers, Cuissai, Condé-sur-Sarthe, Damigny, La Ferrière-Bochard, Héloup, Le Chevain, Lonrai, Mieuxcé, Pacé, Saint-Céneri-le-Gérei, Saint-Germain-du-Corbéis, Saint-Nicolas-des-Bois, Saint-Paterne, Valframbert,

Taxes	Taux d'imposition 2015
Taxe d'Habitation	14,79 %
Taxe Foncier Bâti	11,28 %
Taxe Foncier Non Bâti	24,69 %
Cotisation Foncière Entreprises Unique (lissage sur 12 ans à compter de 2012)	20,33 %

➢ **APPLIQUE** la mise en place de l'harmonisation des taux de la Taxe d'Habitation, de la Taxe sur le Foncier Bâti et la Taxe sur le Foncier Non Bâti et de la Cotisation Foncière Entreprises telle que décidée par délibération du 28 mars 2013,

➢ **FIXE** les taux d'imposition 2015 comme suit pour les communes suivantes :

- Larré, Ménil Erreux, Vingt Hanaps, Semallé, Radon et Forges

Taxes	Taux d'imposition 2015
Taxe d'Habitation	12,17 %
Taxe Foncier Bâti	9,33 %
Taxe Foncier Non Bâti	21,14 %

- Ciral, Saint-Didier-sous-Ecouves, Longuenoë et Saint-Ellier-les-Bois

Taxes	Taux d'imposition 2015
Taxe d'Habitation	12,51 %
Taxe Foncier Bâti	10,66 %
Taxe Foncier Non Bâti	21,53 %

- Saint-Denis-sur-Sarthon, Gandelain, Livaie, La Roche Mabile, Fontenay-les-Louvets et La Lacelle

Taxes	Taux d'imposition 2015
Taxe d'Habitation	8,50 %
Taxe Foncier Bâti	6,84 %
Taxe Foncier Non Bâti	14,98 %

➢ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

Reçue en Préfecture le : 29/12/2014

N° 20141218-010

FINANCES

TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES (TEOM) - FIXATION DES TAUX - ANNÉE 2015

Vu l'avis favorable de la Commission n°1 « Finances », réunie le 02 décembre 2014,

Vu l'avis favorable du Bureau de Communauté, réuni le 4 décembre 2014,

le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➢ **FIXE** les taux pour les 6 zones des ordures ménagères pour 2015, comme suit :

Zones	Communes	Taux pour 2015
Zone 1	Alençon - Champfleur – Colombiers – Cuissai – Damigny – Hesloup – La Ferrière Bochard – Le Chevain – Lonrai – Mieuxcé – Pacé – Saint-Paterne – Valframbert – Arçonnay – Saint Nicolas des Bois – Cerisé – Condé sur Sarthe – Saint Germain du Corbéis – Saint Céneri le Gérei - Chenay	8,12 %
Zone 2	Semallé – Larré – Menil Erreux	8,82 %
Zone 3	Radon - Forges	9,17 %
Zone 4	Vingt Hanaps	9,25 %
Zone 5	Saint Denis sur Sarthon – La Roche Mabile – Gandelain – La Lacelle – Livaie – Fontenai les Louvets	10,42 %
Zone 6	Ciral – Saint Ellier les Bois – Longuenoë – Saint Didier sous Ecouves	11,84 %

- **S'ENGAGE** à affecter les recettes correspondantes au chapitre 73-812-7331 du budget,

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

Reçue en Préfecture le : 29/12/2014

N° 20141218-011

FINANCES

EAU - BUDGET PRIMITIF 2015

Vu l'avis favorable de la Commission n°1 « Finances », réunie le 02 décembre 2014,

Vu l'avis favorable du Bureau de Communauté, réuni le 4 décembre 2014,

le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants (Conformément aux dispositions de l'article L 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Patrick COUSIN ne prend pas part ni au débat ni au vote en son nom personnel et en qualité de mandataire) :

- **ADOPTE** :

  - **le Budget Primitif 2015 de l'Eau**, tel que présenté, qui s'équilibre en recettes et en dépenses à :

section de fonctionnement	3 033 900 €
section d'investissement	3 950 150 €

L'excédent de recettes, destiné à alimenter la section d'investissement s'élève à 860 150 €,

  - **les propositions d'investissement 2015, telles que figurant ci-après :**

Achat de compteurs	22 000 €
Travaux divers sur réseaux	70 000 €
Branchement plomb	250 000 €
Renouvellement de réseau	676 250 €
Déplacement prise d'eau / station alerte	50 000 €
Usine des Eaux	2 200 000 €
Indemnités Périmètres de protection	400 000 €
MONTANT TOTAL	**3 668 250 €**

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

Reçue en Préfecture le : 29/12/2014

N° 20141218-012

FINANCES

ASSAINISSEMENT - BUDGET PRIMITIF 2015

Vu l'avis favorable de la Commission n°1 « Finances », réunie le 02 décembre 2014,

Vu l'avis favorable du Bureau de Communauté, réuni le 4 décembre 2014,

le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants (Conformément aux dispositions de l'article L 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Patrick COUSIN ne prend pas part ni au débat ni au vote en son nom personnel et en qualité de mandataire) :

➢ **ADOPTE** :

- **le Budget Primitif 2015 du service Assainissement**, tel que présenté, qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

section de fonctionnement	2 648 115 €
section d'investissement	882 115 €

L'excédent de recettes, destiné à alimenter la section d'investissement s'élève à 159 295 €,

- **les propositions d'investissement 2015**, telles que figurant ci-après :

Travaux zonage	66 250 €
Mise à niveau des tampons	3 000 €
Diagnostic et réhabilitation du réseau	150 000 €
Réhabilitation Step St Barthelémy	100 000 €
MONTANT TOTAL	**319 250 €**

➢ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

Reçue en Préfecture le : 29/12/2014

N° 20141218-013

FINANCES

SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC) - BUDGET PRIMITIF 2015

Vu l'avis favorable de la Commission n°1 « Finances », réunie le 02 décembre 2014,

Vu l'avis favorable du Bureau de Communauté, réuni le 4 décembre 2014,

le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité (Conformément aux dispositions de l'article L 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Patrick COUSIN ne prend pas part ni au débat ni au vote en son nom personnel et en qualité de mandataire) :

➢ **ADOPTE** le Budget Primitif 2015 du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC), tel que présenté, qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

section de fonctionnement	41 300,00 €

➢ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

Reçue en Préfecture le : 29/12/2014

N° 20141218-014

FINANCES

TRANSPORTS URBAINS - BUDGET PRIMITIF 2015

Vu l'avis favorable de la Commission n°1 « Finances », réunie le 02 décembre 2014,

Vu l'avis favorable du Bureau de Communauté, réuni le 4 décembre 2014,

le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➢ **ADOPTE** le Budget Primitif 2015 des Transports Urbains, tel que présenté, qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

section de fonctionnement	2 769 000 €
section d'investissement	1 844 000 €

➢ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

Reçue en Préfecture le : 12/01/2015

N° 20141218-015

FINANCES

ZONES D'ACTIVITÉS - BUDGET PRIMITIF 2015

Vu l'avis favorable de la Commission n°1 « Finances », réunie le 02 décembre 2014,

Vu l'avis favorable du Bureau de Communauté, réuni le 4 décembre 2014,

le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➢ **ADOPTE** le Budget Primitif 2015 des Zones d'Activités, tel que présenté, qui s'équilibre en recettes et en dépenses à :

Section de FONCTIONNEMENT	
Zone de Valframbert :	209 000 €
Total FONCTIONNEMENT	**209 000 €**
Section d'INVESTISSEMENT	
Zone de Valframbert :	149 000 €
Total INVESTISSEMENT	**149 000 €**

➢ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

Reçue en Préfecture le : 29/12/2014

N° 20141218-016

FINANCES

COMMUNE DE CHENAY - ATTRIBUTION DE COMPENSATION PROVISOIRE AU TITRE DE 2014

Vu l'avis favorable de la Commission n°1 « Finances », réunie le 02 décembre 2014,

Vu l'avis favorable du Bureau de Communauté, réuni le 4 décembre 2014,

le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➢ **DÉCIDE** le versement de l'attribution de compensation provisoire au titre de 2014 à la commune de Chenay à hauteur de 23 612 €,

➢ **DÉCIDE** d'imputer la dépense correspondante au chapitre 014-01-73921 du Budget,

➢ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

Reçue en Préfecture le : 29/12/2014

N° 20141218-017

FINANCES

DÉPENSES D'INVESTISSEMENTS 2015 - FONDS DE CONCOURS DE LA VILLE À LA COMMUNAUTÉ URBAINE

Vu l'avis favorable de la Commission n°1 « Finances », réunie le 02 décembre 2014,

Vu l'avis favorable du Bureau de Communauté, réuni le 4 décembre 2014,

le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➢ **SOLLICITE** le versement d'un fonds de concours par la Ville d'Alençon au titre du programme d'investissement 2015 d'un montant de 400 000 €,

➢ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

Reçue en Préfecture le : 29/12/2014

N° 20141218-018

FINANCES

SUBVENTIONS 2015 AUX ASSOCIATIONS

Vu l'avis favorable de la Commission n°1 « Finances », réunie le 02 décembre 2014,

Vu l'avis favorable du Bureau de Communauté, réuni le 4 décembre 2014,

le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants (Conformément aux dispositions de l'article L 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, les membres siégeant soit en leur nom personnel, soit comme mandataire au sein des associations ne prennent pas part ni au débat ni au vote) :

➢ **ACCEPTE**, dans le cadre du Budget Primitif 2015, l'attribution aux associations des subventions figurant sur l'état tel que présenté,

➢ **PRÉCISE** que les membres du Conseil de Communauté siégeant soit en leur nom personnel, soit comme mandataire au sein des associations ci-après ne prennent pas part ni au débat ni au vote, conformément aux dispositions de l'article L 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, uniquement pour les subventions les concernant,

➢ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à :

- n'ordonnancer les subventions que s'il est hors de doute qu'elles serviront à la continuité des activités des organismes ainsi dotés,
- signer tous documents utiles relatifs à ce dossier,

➢ **S'ENGAGE** à inscrire les crédits nécessaires au Budget Primitif 2015.

Reçue en Préfecture le : 29/12/2014

N° 20141218-019

FINANCES

COMPÉTENCES TRANSFÉRÉES - SUBVENTIONS 2015 AUX ASSOCIATIONS

Vu l'avis favorable de la Commission n°1 « Finances », réunie le 02 décembre 2014,

Vu l'avis favorable du Bureau de Communauté, réuni le 4 décembre 2014,

le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➢ **DÉCIDE**, suite aux transferts de compétences de 1997, l'attribution des subventions 2015 suivantes aux associations afin qu'elles puissent assurer la gestion des services transférés dans les conditions habituelles,

association restaurants d'enfants d'Arçonnay	8 300 €
association restaurants d'enfants de Condé-sur-Sarthe	12 000 €
association familiale de St-Germain-du-Corbéis (Ecole de Musique)	4 000 €
association de l'Ecole de Musique de Condé Sur Sarthe	7 540 €

➢ **PRÉCISE** que :

- les membres du Conseil de Communauté siégeant soit en leur nom personnel, soit comme mandataire au sein des associations ci-dessus ne prennent pas part ni au débat, ni au vote, conformément aux dispositions de l'article L 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, uniquement pour les subventions les concernant,
- ces subventions seront versées aux associations lorsque la demande en aura été faite par la commune concernée,

➢ **DÉCIDE** d'imputer la dépense correspondante au chapitre 6574.2 du Budget,

➢ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

Reçue en Préfecture le : 29/12/2014

N° 20141218-020

MARCHES PUBLICS

PRESTATIONS DE DÉMATÉRIALISATION DE LA COMMANDE PUBLIQUE - AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE PRÉSIDENT POUR SIGNER UNE CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDE AVEC LA VILLE D'ALENÇON ET POUR SIGNER L'AVENANT N°1 AU MARCHÉ N°2010/30C

Vu l'avis favorable de la Commission n°1 « Finances », réunie le 02 décembre 2014,

Vu l'avis favorable du Bureau de Communauté, réuni le 4 décembre 2014,

le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➢ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer :

- avec la Ville d'Alençon une convention de groupement de commande pour la passation d'un marché ayant pour objet la fourniture d'outils pour la dématérialisation de la commande publique, étant précisé que :

  - le marché portera sur la fourniture d'un outil permettant la mise en ligne des dossiers de consultation des entreprises, la réception des offres électroniques ainsi que la signature et la notification des marchés par voie électronique,
  - le marché sera passé pour une durée de cinq ans et pour un montant estimatif maximum de 30 000,00 € HT,

- les frais de fonctionnement du groupement et la dépense consécutive au marché seront répartis selon la clé suivante : 60% pour la Ville d'Alençon, 40% pour la Communauté Urbaine d'Alençon,
- le coordonnateur du groupement sera la Ville d'Alençon, ce coordonnateur étant chargé de la mise en concurrence, de la signature et de la notification du marché,

- le marché précité pour le compte de la Communauté Urbaine,

- un avenant n°1 au marché n°2010/30C, cet avenant ayant pour objet de prolonger le marché jusqu'au 15 juin 2015 et d'augmenter son montant de 960,00 € HT portant ainsi le montant du marché de 9 600,00 € HT à 10 560,00 € HT,

➢ **S'ENGAGE** à inscrire au budget des exercices concernés les crédits nécessaires à l'exécution du marché.

Reçue en Préfecture le : 19/12/2014

N° 20141218-021

URBANISME

RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION AU CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT (CAUE) DE LA SARTHE

Vu l'avis favorable de la Commission n°1 « Finances », réunie le 02 décembre 2014,

Vu l'avis favorable du Bureau de Communauté, réuni le 4 décembre 2014,

le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➢ **ACCEPTE** dans le cadre des missions de conseil architectural auprès des particuliers, pour l'année 2015 :

- l'adhésion de la Communauté Urbaine au Conseil Architectural et d'Urbanisme de la Sarthe,
- la signature de la convention afférente,

➢ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

Reçue en Préfecture le : 29/12/2014

N° 20141218-022

URBANISME

APPROBATION DU SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE (SCOT)

Vu l'avis favorable du Bureau de Communauté, réuni le 4 décembre 2014,

le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➢ **APPROUVE** le Schéma de Cohérence Territoriale de la Communauté Urbaine d'Alençon, tel que présenté,

➢ **PRÉCISE** que :

- le Schéma de Cohérence Territoriale approuvé sera tenu à la disposition du public dans chaque mairie de la Communauté Urbaine d'Alençon et à l'Hôtel de Ville d'Alençon, siège de la Communauté Urbaine, aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi qu'à la Préfecture de l'Orne,

- la présente délibération :

  - accompagnée du dossier de SCOT, sera transmise à Monsieur le Préfet de l'Orne,

- fera l'objet, conformément aux articles R.122-14 et R.122-15 du Code de l'Urbanisme, d'une publication au recueil des actes administratifs de la Communauté Urbaine d'Alençon, d'un affichage dans chaque mairie des communes concernées et à l'Hôtel de Ville d'Alençon, siège de la Communauté Urbaine d'Alençon, durant un mois, et d'une mention dans un journal diffusé dans le département de l'Orne,

- sera exécutoire :
  - dans le délai de deux mois suivant sa réception par Monsieur le Préfet de l'Orne, si celui-ci n'a notifié aucune modification à apporter au SCOT approuvé, ou, dans le cas contraire, à dater de la prise en compte de ces modifications,
  - après accomplissement de la dernière des mesures de publicité visées ci-dessus,

- le Schéma de Cohérence Territoriale exécutoire sera transmis aux personnes publiques associées et aux communes comprises dans son périmètre, conformément à l'article L.122-11-1 du code de l'urbanisme,

➢ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

Reçue en Préfecture le : 29/12/2014

N° 20141218-023

GESTION IMMOBILIERE

ADHÉSION DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE À L'AGENCE DÉPARTEMENTALE D'INFORMATION SUR LE LOGEMENT (ADIL) DE L'ORNE

Vu l'avis favorable de la Commission n°1 « Finances », réunie le 02 décembre 2014,

Vu l'avis favorable du Bureau de Communauté, réuni le 4 décembre 2014,

le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➢ **ACCEPTE** l'adhésion à l'ADIL et le versement d'une subvention de 1 198,66 € en 2015, de 2 397,33 € en 2016 et de 3 995,55 € en 2017,

➢ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer la convention correspondante et tous documents utiles relatifs à ce dossier.

Reçue en Préfecture le : 29/12/2014

N° 20141218-024

GESTION IMMOBILIERE

CESSION DE LA RUE DE L'ELAN AU DÉPARTEMENT DE L'ORNE

Vu l'avis favorable de la Commission n°1 « Finances », réunie le 02 décembre 2014,

Vu l'avis favorable du Bureau de Communauté, réuni le 4 décembre 2014,

le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➢ **ACCEPTE** la cession au Département de l'Orne de la parcelle cadastrée BY n° 454, d'une contenance de 6 a 17 ca au prix de 1 € symbolique, les frais de publication de l'acte, réalisé sous la forme administrative par le Département de l'Orne, étant à la charge de ce dernier,

➢ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

Reçue en Préfecture le : 29/12/2014

N° 20141218-025

GESTION IMMOBILIERE

VENTE AUX ENCHÈRES DE BÂTIMENTS AGRICOLES À DÉMONTER ET DE MOBILIER

Vu l'avis favorable de la Commission n°1 « Finances », réunie le 02 décembre 2014,

Vu l'avis favorable du Bureau de Communauté, réuni le 4 décembre 2014,

le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DONNE SON ACCORD** pour la vente aux enchères des bâtiments agricoles à démonter précités et du mobilier de l'ancienne maison de retraite Charles Aveline sur le site internet AGORASTORE,

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

Reçue en Préfecture le : 29/12/2014

N° 20141218-026

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

CONVENTION PUBLIQUE D'AMÉNAGEMENT DU SITE MOULINEX AVEC LA SOCIÉTÉ D'ECONOMIE MIXTE D'AMÉNAGEMENT (SHEMA) - COMPTE-RENDU D'ACTIVITÉ 2013

Vu l'avis favorable de la Commission n°1 « Finances », réunie le 02 décembre 2014,

Vu l'avis favorable du Bureau de Communauté, réuni le 4 décembre 2014,

le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE :**

  - le compte-rendu d'activité 2013 de la convention publique d'aménagement du site Moulinex avec la SHEMA,

  - le bilan recalé de l'opération et le plan de trésorerie prévisionnel,

  - l'engagement de la Collectivité concédante de racheter ou de faire racheter les bâtiments «Grands Bureaux», «Bâtiment 15210», «Adiamix» et «Euro CRM» ainsi que la cession de charges foncières, comme indiqué au titre 1 «Produits de cessions » de la section de recettes (page 31 à 34),

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

Reçue en Préfecture le : 29/12/2014

N° 20141218-027

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

CONVENTION PUBLIQUE D'AMÉNAGEMENT DU PÔLE D'ACTIVITÉS D'ECOUVES AVEC LA SOCIÉTÉ D'ECONOMIE MIXTE D'AMÉNAGEMENT (SHEMA) - COMPTE-RENDU D'ACTIVITÉ 2013

Vu l'avis favorable de la Commission n°1 « Finances », réunie le 02 décembre 2014,

Vu l'avis favorable du Bureau de Communauté, réuni le 4 décembre 2014,

le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➢ **APPROUVE :**

- le compte-rendu d'activité 2013 de la convention d'aménagement du Pôle d'Activités d'Écouves avec la SHEMA,

- le bilan recalé de l'opération et le plan prévisionnel de cette même convention,

- l'engagement de la Collectivité concédante de racheter ou de faire racheter les Ateliers relais 1ère tranche et 2ème tranche au prix respectivement de 175 704 € HT et 180 072 € HT au plus tard en fin de concession,

➢ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer tout document relatif à ce dossier.

Reçue en Préfecture le : 29/12/2014

N° 20141218-028

DEVELOPPEMENT DURABLE

APPROBATION DU BILAN CARBONE, DE LA STRATÉGIE DE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET DES ORIENTATIONS DU PLAN CLIMAT ÉNERGIE TERRITORIAL (PCET) DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE D'ALENÇON

Vu l'avis favorable de la Commission n°1 « Finances », réunie le 02 décembre 2014,

Vu l'avis favorable du Bureau de Communauté, réuni le 4 décembre 2014,

le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➢ **APPROUVE** :

- les résultats du Bilan Carbone® Patrimoine et Services 2012 de la Communauté Urbaine d'Alençon,
- les objectifs chiffrés définissant la trajectoire de transition énergétique pour la Communauté Urbaine d'Alençon,
- les orientations du Plan Climat Energie Territorial de la Communauté Urbaine d'Alençon,

➢ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

Reçue en Préfecture le : 24/12/2014

N° 20141218-029

DEVELOPPEMENT DURABLE

CANDIDATURE DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE D'ALENÇON À L'APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT DE L'ADEME ET DE LA RÉGION BASSE-NORMANDIE "TERRITOIRES EN TRANSITION ENERGÉTIQUE EN BASSE-NORMANDIE"

Vu l'avis favorable de la Commission n°1 « Finances », réunie le 02 décembre 2014,

Vu l'avis favorable du Bureau de Communauté, réuni le 4 décembre 2014,

le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➢ **APPROUVE** la candidature de la Communauté Urbaine d'Alençon à l'appel à manifestation d'intérêt «Territoires en transition énergétique en Basse-Normandie»,

➢ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

Reçue en Préfecture le : 24/12/2014

N° 20141218-030

DEVELOPPEMENT DURABLE

CANDIDATURE DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE D'ALENÇON À L'APPEL À PROJETS NATIONAL "TERRITOIRES À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE"

Vu l'avis favorable de la Commission n°1 « Finances », réunie le 02 décembre 2014,

Vu l'avis favorable du Bureau de Communauté, réuni le 4 décembre 2014,

le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **CONFIRME** la volonté politique d'engager une démarche «Territoires à énergie positive pour la croissance verte» sur le territoire de la Communauté Urbaine,

- **APPROUVE** la candidature de la Communauté Urbaine à l'appel à projets «Territoires à énergie positive pour la croissance verte»,

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

Reçue en Préfecture le : 24/12/2014

N° 20141218-031

DEVELOPPEMENT DURABLE

ENGAGEMENT DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE D'ALENÇON POUR L'ÉLABORATION D'UN DEUXIÈME AGENDA 21 EN COMMUN AVEC LA VILLE D'ALENÇON

Vu l'avis favorable de la Commission n°1 « Finances », réunie le 02 décembre 2014,

Vu l'avis favorable du Bureau de Communauté, réuni le 4 décembre 2014,

le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE :**
  - la Communauté Urbaine à engager l'élaboration d'un 2ème AGENDA 21 en commun avec la Ville d'Alençon,
  - Monsieur le Président ou son délégué à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

Reçue en Préfecture le : 24/12/2014

N° 20141218-032

ANRU

SORTIE DE CONVENTION ANRU - AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE PRÉSIDENT POUR SIGNER L'AVENANT N° 4

Vu l'avis favorable de la Commission n°1 « Finances », réunie le 02 décembre 2014,

Vu l'avis favorable du Bureau de Communauté, réuni le 4 décembre 2014,

le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** les modalités de l'avenant de sortie n° 4, telles que présentées ci-dessus,

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer l'avenant à la convention initiale ainsi que tous les documents utiles relatifs à ce dossier.

Reçue en Préfecture le : 29/12/2014

N° 20141218-033

GENS DU VOYAGE

RÈGLEMENT INTÉRIEUR ET TARIFS 2015 DES AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

Vu l'avis favorable de la Commission n°1 « Finances », réunie le 02 décembre 2014,

Vu l'avis favorable du Bureau de Communauté, réuni le 4 décembre 2014,

le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE :**
  - le règlement intérieur des aires d'accueil des gens du voyage de la Communauté Urbaine d'Alençon situées sur les communes d'Arçonnay et Valframbert, tel que proposé,
  - les tarifs applicables à partir de l'année 2015, tels que proposés,

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

Reçue en Préfecture le : 14/01/2015

N° 20141218-034

AFFAIRES CULTURELLES

CRÉATION D'UN OFFICE DE TOURISME SOUS FORME D'ETABLISSEMENT PUBLIC INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (EPIC)

Vu l'avis favorable du Bureau de Communauté, réuni le 4 décembre 2014,

le Conseil, après en avoir délibéré, à la majorité (13 abstentions, 7 voix contre) :

- **APPROUVE** la création d'un office de tourisme communautaire sous la forme d'un Etablissement Public Industriel et Commercial,

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

Reçue en Préfecture le : 29/12/2014

N° 20141218-035

MUSEE

MANDAT POUR DES RÉSERVATIONS DE GROUPES PAR LOISIRS ACCUEIL ORNE

Vu l'avis favorable de la Commission n°1 « Finances », réunie le 02 décembre 2014,

Vu l'avis favorable du Bureau de Communauté, réuni le 4 décembre 2014,

le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer :
  - le marché donnant mandat de réservation à l'Association « Loisirs Accueil Orne » pour une année à compter du 1er janvier 2015 et pour un prix de 5% du montant des réservations,
  - tous documents utiles relatifs à ce dossier.

Reçue en Préfecture le : 29/12/2014

N° 20141218-036

CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT DEPARTEMENTAL

MISE EN PLACE D'ATELIERS MUSIQUE ET HANDICAP AVEC LE CENTRE D'EDUCATION SPÉCIALISÉE POUR DÉFICIENTS AUDITIFS (CESDA) LA PROVIDENCE

Vu l'avis favorable de la Commission n°1 « Finances », réunie le 02 décembre 2014,

Vu l'avis favorable du Bureau de Communauté, réuni le 4 décembre 2014,

le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** :
  - le renouvellement d'ateliers musique et handicap en partenariat avec le CESDA La Providence à compter de janvier 2015,
  - les termes de la convention correspondante,

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

Reçue en Préfecture le : 31/12/2014

N° 20141218-037

SPORTS ET CAMPINGS

DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DES PISCINES ET DE LA PATINOIRE - AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE PRÉSIDENT POUR SIGNER L'AVENANT N°2

Vu l'avis favorable de la Commission n°1 « Finances », réunie le 02 décembre 2014,

Vu l'avis favorable du Bureau de Communauté, réuni le 4 décembre 2014,

le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer :
  - l'avenant n° 2 et son annexe au contrat de Délégation de Service Public pour l'exploitation des piscines et de la patinoire,
  - tous documents utiles relatifs à ce dossier.

Reçue en Préfecture le : 19/12/2014

N° 20141218-038

DECHETS MENAGERS

MARCHÉS N° 2010/90C - 2010/91C - 2010/92C CONCERNANT LA GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS - AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE PRÉSIDENT POUR SIGNER LES AVENANTS RELATIFS À LA REPRISE EN GESTION DE CIRAL, LONGUENOË, SAINT-DIDIER-SOUS-ECOUVES ET SAINT-ELLIER-LES-BOIS

Vu l'avis favorable de la Commission n°1 « Finances », réunie le 02 décembre 2014,

Vu l'avis favorable du Bureau de Communauté, réuni le 4 décembre 2014,

le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer :

- afin d'intégrer les prestations nécessaires pour les habitants des communes de Ciral, Longuenoë, Saint-Didier-sous-Ecouves et Saint-Ellier-les-Bois, à compter du 1er janvier 2015 :

  - l'avenant n°6 au marché 2010/91C passé avec la société SNN pour les prestations de collecte en porte à porte et en apport volontaire des déchets ménagers et assimilés sur le territoire de la Communauté urbaine – lot n°1 : collecte en porte à porte et collecte en apport volontaire des ordures ménagères, cet avenant ayant pour objet d'augmenter le montant du marché pour le porter à un montant 9 180 108,52 € HT,

  - l'avenant n°4 au marché 2010/92C passé avec la société SEP pour les prestations de collecte en porte à porte et en apport volontaire des déchets ménagers et assimilés sur le territoire de la Communauté urbaine – lot n°2 : collecte en apport volontaire des conteneurs aériens de la collecte sélective et du verre, stockage du verre et chargement sur les camions du repreneur, cet avenant ayant pour objet de porter le montant de la tranche ferme à 548 086,72 € HT,

  - l'avenant n°4 au marché 2010/90C passé avec la société SNN pour les prestations de transport et tri des emballages ménagers recyclables collectés en porte à porte et apport volontaire, cet avenant ayant pour objet de porter le montant de la tranche ferme à 1 823 227,10 € HT,

- tous documents utiles relatifs à ce dossier.

Reçue en Préfecture le : 19/12/2014

N° 20141218-039

DECHETS MENAGERS

PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS - DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ACHAT DE COMPOSTEURS COLLECTIFS

Vu l'avis favorable de la Commission Transport-Déchets réunie le 4 novembre 2014,

Vu l'avis favorable de la Commission n°1 « Finances », réunie le 02 décembre 2014,

Vu l'avis favorable du Bureau de Communauté, réuni le 4 décembre 2014,

le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➢ **SOLLICITE** des subventions au taux le plus élevé possible auprès du Conseil Régional, des Conseils Généraux de l'Orne et de la Sarthe et à l'ADEME,

➢ **S'ENGAGE** à affecter les recettes correspondantes au budget de l'exercice au cours duquel elles seront constatées,

➢ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

Reçue en Préfecture le : 13/01/2015

N° 20141218-040

DECHETS MENAGERS

PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS - ENQUÊTE D'OPINION SUR LE TRI ET LA PRÉVENTION DES DÉCHETS SUR LE TERRITOIRE HISTORIQUE DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE D'ALENÇON - AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE PRÉSIDENT POUR SIGNER LE MARCHÉ

Vu l'avis favorable de la Commission n°1 « Finances », réunie le 02 décembre 2014,

Vu l'avis favorable du Bureau de Communauté, réuni le 4 décembre 2014,

le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➢ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer :

- avec la société O3S un marché pour une enquête téléphonique sur le territoire de la CUA historique concernant la réduction et le tri des déchets ménagers, le marché étant conclu :

  - pour un montant de 6 400,00 € HT pour la tranche ferme,
  - pour un montant de 5 500,00 € HT pour la première tranche conditionnelle,
  - pour un montant de 5 500,00 € HT pour la seconde tranche conditionnelle,

soit un montant global pour l'ensemble des tranches de 17 400,00 € HT,

- tous documents utiles relatifs à ce dossier,

➢ **S'ENGAGE** à inscrire au budget des exercices concernés les crédits nécessaires à l'exécution du marché.

Reçue en Préfecture le : 19/12/2014

N° 20141218-041

DECHETS MENAGERS

CANDIDATURE DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE D'ALENÇON À L'APPEL À PROJET "ZÉRO GASPILLAGE ZÉRO DÉCHET"

Vu l'avis favorable de la Commission n°1 « Finances », réunie le 02 décembre 2014,

Vu l'avis favorable du Bureau de Communauté, réuni le 4 décembre 2014,

le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➢ **APPROUVE** la candidature de la Communauté Urbaine au projet «zéro gaspillage zéro déchet»,

➢ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

Reçue en Préfecture le : 24/12/2014

N° 20141218-042

ECLAIRAGE PUBLIC

CONVENTION DE CO-MAÎTRISE D'OUVRAGE POUR L'ÉCLAIRAGE PUBLIC.

Vu l'avis favorable de la Commission n°1 « Finances », réunie le 02 décembre 2014,

Vu l'avis favorable du Bureau de Communauté, réuni le 4 décembre 2014,

le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➢ **RECONDUIT** les dispositions de la délibération n° DBCUA20130059 du 28 mars 2013 pour l'année 2015,

➢ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

Reçue en Préfecture le : 30/12/2014

N° 20141218-043

TRANSPORTS URBAINS

ASSISTANCE À MAÎTRISE D'OUVRAGE POUR LA MISE EN PLACE D'UNE NOUVELLE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DU RÉSEAU DE TRANSPORTS URBAINS ET LA RÉALISATION D'UN SCHÉMA DIRECTEUR D'ACCESSIBILITÉ - AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE PRÉSIDENT POUR SIGNER LES MARCHÉS

Vu l'avis favorable de la Commission n°1 « Finances », réunie le 02 décembre 2014,

Vu l'avis favorable du Bureau de Communauté, réuni le 4 décembre 2014,

le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➢ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer :

- avec la société ODC/SCP SARTORIO/LONQUEUE/SAGALOVISTSCH un marché ayant pour objet l'assistance à maîtrise d'ouvrage de la Communauté Urbaine pour le renouvellement de la Délégation de Service Public des transports urbains, le marché étant conclu pour un montant de 45 793,75 € HT se décomposant comme suit :

  - <u>tranche ferme</u> :
    - assistance à la passation de la délégation : 32 093,75 € HT,
  - <u>tranche conditionnelle 1</u> :
    - assistance à la sortie du contrat en cours en cas de changement de délégataire : 6 575,00 € HT,
  - <u>tranche conditionnelle 2</u> :
    - suivi du nouveau contrat durant deux ans : 7 125,00 € HT,

- avec la société EREA Conseil, un marché ayant pour objet l'établissement d'un Schéma Directeur d'Accessibilité aux Transports, le marché étant conclu pour un montant de 17 985,00 € HT,

- tous les documents utiles relatifs à ce dossier,

➢ **S'ENGAGE** à inscrire au budget des exercices concernés les crédits nécessaires à l'exécution du marché.

Reçue en Préfecture le : 19/12/2014

N° 20141218-044

TRANSPORTS URBAINS

CONVENTION TARIFAIRE LIBER'TER "PLUS" - AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE PRÉSIDENT POUR SIGNER L'AVENANT N°3

Vu l'avis favorable de la Commission n°1 « Finances », réunie le 02 décembre 2014,

Vu l'avis favorable du Bureau de Communauté, réuni le 4 décembre 2014,

le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➢ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer :

- l'avenant n° 3 à la convention relative à la mise en œuvre d'une tarification spécifique appelée Liber'ter «Plus» ayant pour objet d'acter la prolongation, jusqu'au 31 décembre 2016, de l'actuelle convention relative à la mise en œuvre d'une tarification intermodale,

- tous documents utiles relatifs à ce dossier.

Reçue en Préfecture le : 12/01/2015

N° 20141218-045

RESEAUX - EAU ET ASSAINISSEMENT

TARIFS EAU ET ASSAINISSEMENT AU 1ER JANVIER 2015

Vu l'avis favorable de la Commission n°1 « Finances », réunie le 02 décembre 2014,

Vu l'avis favorable du Bureau de Communauté, réuni le 4 décembre 2014,

le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants (Conformément aux dispositions de l'article L 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Patrick COUSIN ne prend pas part ni au débat ni au vote en son nom personnel et en qualité de mandataire) :

- **FIXE** les surtaxes eau et assainissement comme suit :

Communes			**Tarifs au 01/01/2015**
	Eau potable		
Alençon, Cerisé, Le Chevain, Colombiers, Condé sur Sarthe, Cuissai, Damigny, La Ferrière Bochard, Hesloup, Lonrai, Mieuxcé, Pacé, Saint Céneri le Gérei, Saint Germain du Corbéis, Saint Nicolas des Bois, Saint Paterne, Valframbert	Abonnement		-
	Consommation	De 0 à 75 000 m^3	0,55 €
		De 75 001 à 100 000 m^3	0,37 €
		Au-delà de 100 000 m^3	0,15 €
Forges	Abonnement		10,00 €
	Consommation		0,38 €
Radon	Abonnement		-
	Consommation		0,38 €
Saint Denis sur Sarthon	Abonnement		40,00 €
	Consommation		0,60 €

	Assainissement		
Alençon, Arçonnay, Cerisé, Champfleur, Le Chevain, Colombiers, Condé sur Sarthe, Cuissai, Damigny, La Ferrière Bochard, Hesloup, Lonrai, Mieuxcé, Pacé, Saint Céneri le Gérei, Saint Germain du Corbéis, Saint Nicolas des Bois, Saint Paterne, Valframbert	Abonnement		-
	Consommation	De 0 à 6000 m^3	0,57 €
		De 6 001 à 12 000 m^3	0,44 €
		De 12 001 à 24 000 m^3	0,30 €
		De 24 001 à 48 000 m^3	0,23 €
		De 48 001 à 100 000 m^3	0,21 €
		Au-delà de 100 000 m^3	0,19 €
Chenay	Abonnement		10,00 €
	Consommation		0,55 €
Ciral, Forges, Saint Ellier les	Abonnement		35,00 €
Bois, Saint Denis sur Sarthon	Consommation		0,65 €
Radon	Abonnement		10,00 €
	Consommation		0,50 €
Fontenai les Louvets, La Lacelle, La Roche Mabile, Semallé,	Abonnement		80,00 €
	Consommation		1,50 €

- **S'ENGAGE** à inscrire les recettes correspondantes au budget de l'exercice au cours duquel elles seront constatées,

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

Reçue en Préfecture le : 29/12/2014

N° 20141218-046

BATIMENTS

CESSION DES DROITS D'AUTEUR DU PARC DES EXPOSITIONS ANOVA

Vu l'avis favorable de la Commission n°1 « Finances », réunie le 02 décembre 2014,

Vu l'avis favorable du Bureau de Communauté, réuni le 4 décembre 2014,

le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le contrat de cession des droits d'auteur du Parc des expositions Anova, tel que proposé,

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

Reçue en Préfecture le : 29/12/2014

N° 20141218-047

PERSONNEL

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Pour tenir compte de l'évolution et de la réorganisation des services ainsi que des mouvements de personnel, il est nécessaire d'adapter le tableau des effectifs en transformant et en créant les postes suivants :

CREATIONS	SUPPRESSIONS	MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS	TEMPS DE TRAVAIL	DATE D'EFFET
	1	ADJOINT TECHNIQUE DE 1ERE CLASSE	TP COMPLET	01/01/2015
1		ADJOINT TECHNIQUE DE 2EME CLASSE	TP COMPLET	01/01/2015
	1	TECHNICIEN PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE	TP COMPLET	01/01/2015
	1	ADJOINT TECHNIQUE 2EME CLASSE	TP COMPLET	01/01/2015
	1	ADJOINT TECHNIQUE PPAL 1E CL	TP COMPLET	01/01/2015
	1	ADJOINT TECHNIQUE PPAL 1E CL	TP COMPLET	01/01/2015
	1	ADJOINT TECHNIQUE PPAL 2E CL	TP COMPLET	01/01/2015
	1	ADJOINT TECHNIQUE 2EME CLASSE	TP COMPLET	01/01/2015
1		ADJOINT TECHNIQUE DE 2EME CLASSE (TNC 6H/JOUR ANNUALISEES 57,93%)	TP COMPLET	01/01/2015
	1	ADJOINT TECHNIQUE DE 2EME CLASSE (TNC 4H/JOUR ANNUALISEES 37,58%)	TNC	01/01/2015
1		ADMINISTRATEUR TERRITORIAL	TP COMPLET	01/01/2015
	1	DIRECTEUR TERRITORIAL	TP COMPLET	01/01/2015
	1	TECHNICIEN	TP COMPLET	01/01/2015
	1	TECHNICIEN PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	TP COMPLET	01/01/2015
1		REDACTEUR	TP COMPLET	01/01/2015
1		ADJOINT TECHNIQUE DE 1ERE CLASSE	TP COMPLET	05/12/2014

ASEM : Agents spécialisés des Ecoles Maternelles
ASEA : Assistant spécialisé d'enseignement artistique
AEA : Assistant d'enseignement artistique
PEA : Professeur d'enseignement artistique

Vu l'avis favorable de la Commission n°1 « Finances », réunie le 02 décembre 2014,

Vu l'avis favorable du Bureau de Communauté, réuni le 4 décembre 2014,

le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** des transformations et créations de postes,

- **S'ENGAGE** à inscrire la dépense correspondante au budget,

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

Reçue en Préfecture le : 31/12/2014

N° 20141218-048

TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

CRÉATION D'UN PORTAIL ÉCONOMIQUE DÉDIÉ AU TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DANS LE CADRE DE LA ZONE NUMÉRIQUE MULTISERVICES

Vu l'avis favorable de la Commission n°1 « Finances », réunie le 02 décembre 2014,

Vu l'avis favorable du Bureau de Communauté, réuni le 4 décembre 2014,

le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer, avant le lancement de la consultation en application de l'article L2122-21-1 du CGCT, un marché pour la création, l'hébergement, la maintenance et l'animation d'un portail économique dédié au territoire de la Communauté Urbaine dans le cadre de la Zone Numérique Multiservices pour un montant maximum de 50 000,00 € HT, les prestations de maintenance, d'hébergement et d'animation du portail étant conclues pour une durée de cinq ans maximum à compter du début de ces prestations,

- **S'ENGAGE** à inscrire aux budgets des exercices concernés les crédits nécessaires à l'exécution du marché.

Reçue en Préfecture le : 19/12/2014